



Mairie d'Avrieux
Compte rendu du Conseil municipal
Séance du 07 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 avril à 19h00, le Conseil municipal dûment convoqué le 01 avril 2025 s'est réuni en séance publique ordinaire à la salle de réunion de la mairie d'Avrieux sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BUTTARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude BLONDON

Nombre de membres en exercice : 10

Dossiers soumis à délibération du Conseil :

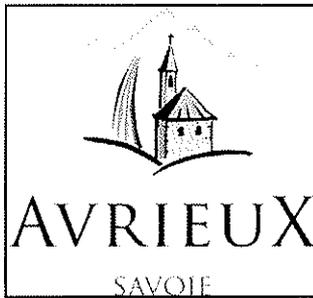
N°	Votes	Pour	Contre	Abstentions
	Approbation du procès-verbal du 31/03/2025	10		
Finances				
022	Vote des budgets 2025	10		
023	Délibération fiscale Article 1383-0B	10		
Ressources humaines				
024	Recrutement école année scolaire 2025-2026	10		
025	Acquisition parcelle A 406	10		
026	Acquisition parcelle A 408	10		
Affaires générales				
027	Adoption du nouveau règlement de la salle polyvalente	10		

Délibérations visibles dans leur intégralité sur le site www.avrieux.com

Fait à Avrieux, le 08 avril 2025

Le Maire,
Jean-Marc BUTTARD





N° 2025-D-022

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

Séance du 07 avril 2025

Le sept avril deux mille vingt-cinq, à 19h00

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 01 avril 2025.

**NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 10**

PRESENTS : 7

VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

Présents : Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Christian Sacchi - Cédric Guého - Fabienne Sacchi

Absents : Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)
Pascal Robin (procuration à Cédric Gueho)
Mellissa Guiguet (procuration à Jean-Marc Buttard)

Monsieur Jean-Claude Blondon a été désigné secrétaire de séance.

**Vote des budgets primitifs 2025 - Budget principal,
Budgets annexes Eau, Lotissement, Redoute M-Thérèse et Régie électrique**

Le Conseil municipal,

- Vu les orientations budgétaires définies au cours de la séance du Conseil d'exploitation de la Régie électrique en date du 31 mars 2025 (pour le budget de la Régie électrique),
- Vu la présentation de Monsieur le Maire,
- Vu les délibérations d'affectation des résultats 2024,
- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Budget Régie électrique :

- **APPROUVE** le budget primitif annexe Régie électrique 2025 s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de **769 523,57 €** en section **d'exploitation** et de **333 210,83 €** en section **d'investissement**.

Budget principal :

- **APPROUVE** le budget principal 2025 s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de **2 538 476,36 €** en section de **fonctionnement** et de **2 850 516,63 €** en section **d'investissement**.

Budget de l'eau :

- **APPROUVE** le budget primitif annexe Eau 2025 s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de **219 313,11 €** en section **d'exploitation** et de **499 978,81 €** en section **d'investissement**.

Budget du lotissement :

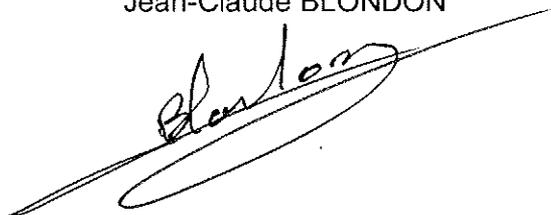
- **APPROUVE** le budget primitif annexe Lotissement 2025 s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de **119 658,33 €** en section **de fonctionnement** et de **119 658,33 €** en section **d'investissement**.

Budget de la Redoute Marie-Thérèse :

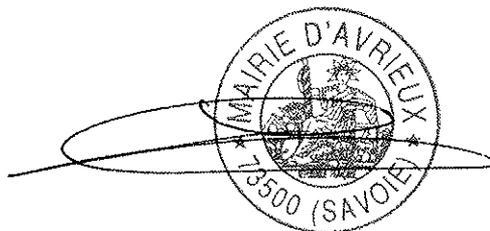
- **APPROUVE** le budget primitif annexe Redoute Marie-Thérèse 2025 s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de **94 800,00 €** en section **de fonctionnement**.

Fait à Avrieux, les jour, mois, an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance
Jean-Claude BLONDON



Le Maire,
Jean-Marc BUTTARD





N° 2025-D-023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

Séance du 07 avril 2025

Le sept avril deux mille vingt-cinq, à 19h00

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 01 avril 2025.

**NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 10**

PRESENTS : 7

VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

Présents : Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Christian Sacchi - Cédric Guého - Fabienne Sacchi

Absents : Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)
Pascal Robin (procuration à Cédric Gueho)
Mellissa Guiguet (procuration à Jean-Marc Buttard)

Monsieur Jean-Claude Blondon a été désigné secrétaire de séance.

Taxe foncière sur les propriétés bâties.

Exonération en faveur des logements achevés depuis plus de dix ans au 1^{er} janvier de la première année d'exonération ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie

Le Maire expose les dispositions de l'article 1383-0 B du code général des impôts permettant au Conseil municipal d'exonérer entre 50% et 100% de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de trois ans, les logements achevés depuis plus de dix ans au 1^{er} janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable qui ont fait l'objet, par le propriétaire, de dépenses de prestations de rénovation énergétique et d'équipements associés mentionnées au 3° du I de l'article 278-0 bis A, autres que les prestations d'entretien.

Il précise que cette exonération s'applique aux logements pour lesquels le montant total des dépenses payées au cours de l'année qui précède la première année d'application de l'exonération est supérieur à 10 000 € par logement ou le montant total des dépenses payées au cours des trois années qui précèdent l'année d'application de l'exonération est supérieur à 15 000 € par logement.

Afin d'aider les habitants à rénover leur bien et dans un contexte de rénovation énergétique,

Vu l'article 1383-0 B du code général des impôts,
Vu l'article 278-0 bis A du code général des impôts,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

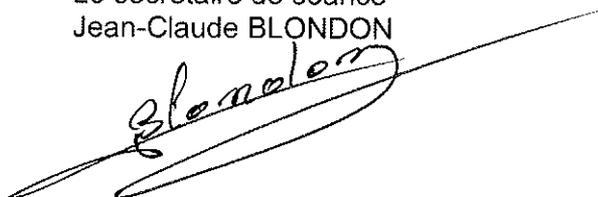
- **DECIDE** d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de trois

ans, les logements achevés depuis plus de dix ans au 1er janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable qui ont fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie.

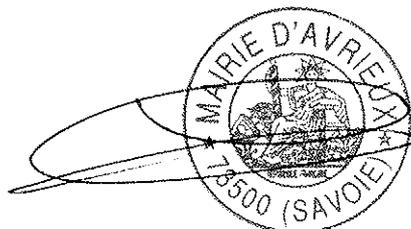
- **FIXE** le taux de l'exonération à 100 %.
- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Fait à Avrieux, les jour, mois, an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance
Jean-Claude BLONDON



Le Maire,
Jean-Marc BUTTARD





N° 2025-D-024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

Séance du 07 avril 2025

Le sept avril deux mille vingt-cinq, à 19h00

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 01 avril 2025.

**NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 10**

PRESENTS : 7

VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

Présents : Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Christian Sacchi - Cédric Guého - Fabienne Sacchi

Absents : Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)
Pascal Robin (procuration à Cédric Gueho)
Mellissa Guiguet (procuration à Jean-Marc Buttard)

Monsieur Jean-Claude Blondon a été désigné secrétaire de séance.

**DELIBERATION PONCTUELLE
PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT
POUR L'ECOLE
ANNEE SCOLAIRE 2025-2026**

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'embaucher une personne pour la période scolaire 2025-2026, afin d'effectuer d'aider l'équipe enseignante.

M. le Maire propose le recrutement d'un agent :
1 personne inscrite à l'ANPE, à savoir :

- 1 agent du 01 septembre 2025 au 07 juillet 2026 (ind brut : 367 – ind majoré : 366)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour aider l'équipe enseignante de l'école pour la période scolaire 2025-2026,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **DECIDE** la création à compter du 01 septembre 2025 d'un emploi non permanent, comme mentionné ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de travail à intervenir avec l'agent.

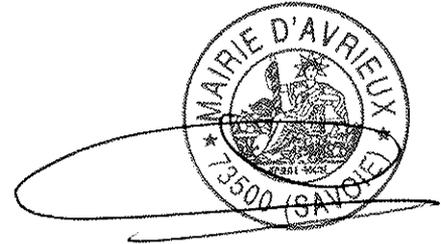
➤ **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Fait à AVRIEUX les jour, mois, an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance
Jean-Claude BLONDON

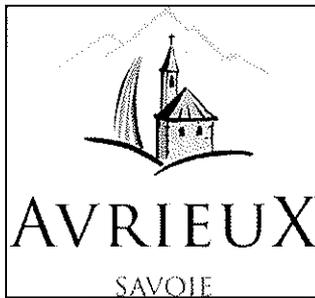


Le Maire,
Jean-Marc BUTTARD



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.



N° 2025-D-025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

Séance du 07 avril 2025

Le sept avril deux mille vingt-cinq, à 19h00

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 01 avril 2025.

NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 10

PRESENTS : 7

VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

Présents : Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Christian Sacchi - Cédric Guého - Fabienne Sacchi

Absents : Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)
Pascal Robin (procuration à Cédric Gueho)
Mellissa Guiguet (procuration à Jean-Marc Buttard)

Monsieur Jean-Claude Blondon a été désigné secrétaire de séance.

Acquisition terrain parcelle A406

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les discussions engagées avec M. BIANCHI pour l'acquisition de sa parcelle A406 dont il est propriétaire sur la commune d'Avrieux.

La surface totale représente 53 m².

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'acquisition du m² au prix de :
↓ 45,00 €/m²

Considérant l'intérêt de la commune à acquérir cette parcelle dans le cadre du projet d'aménagement de la rue du Cruet,

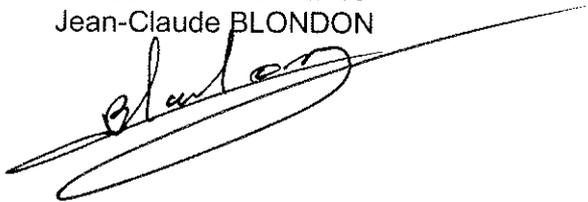
**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré à l'unanimité...**

- **ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle A406, appartenant à M. BIANCHI, pour un montant total de 2 385,00 €.
- **CHARGE** l'Étude de Maître Maud FORESTIER de la rédaction de l'acte de vente.
- **AUTORISE** Monsieur Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir.
- **DIT** que les frais afférents à cette opération seront à la charge de la commune.
- **DIT** que les crédits nécessaires à l'acquisition de ces parcelles sont inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Fait à AVRIEUX les jour, mois, an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance
Jean-Claude BLONDON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Blondon', written over a horizontal line.

Le Maire,
Jean-Marc BUTTARD





N° 2025-D-026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

Séance du 07 avril 2025

Le sept avril deux mille vingt-cinq, à 19h00

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 01 avril 2025.

**NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 10**

PRESENTS : 7

VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

Présents : Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Christian Sacchi - Cédric Guého - Fabienne Sacchi

Absents : Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)
Pascal Robin (procuration à Cédric Guého)
Mellissa Guiguet (procuration à Jean-Marc Buttard)

Monsieur Jean-Claude Blondon a été désigné secrétaire de séance.

Acquisition terrain parcelle A408

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les discussions engagées avec les consorts PASCAL (PASCAL Michel, BUISSON Annie, BOURAS Marie-Julie, BUTTARD Stéphane, PASCAL Jean-Paul, PASCAL Nicolas) pour l'acquisition de leur parcelle A408 dont ils sont propriétaires sur la commune d'Avrieux.

La surface totale représente 23 m².

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'acquisition du m² au prix de :

↓ 45,00 €/m²

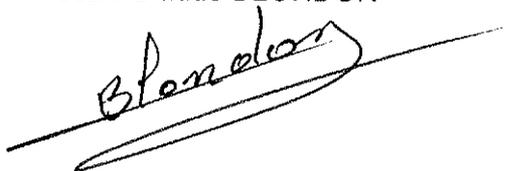
Considérant l'intérêt de la commune à acquérir cette parcelle dans le cadre du projet d'aménagement de la rue du Cruet,

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré à l'unanimité...**

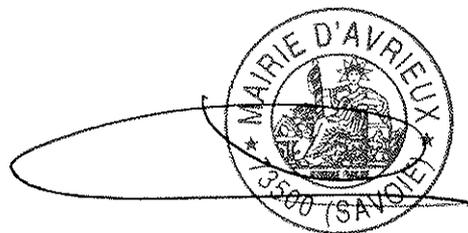
- **ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle A408, appartenant au consorts PASCAL (PASCAL Michel, BUISSON Annie, BOURAS Marie-Julie, BUTTARD Stéphane, PASCAL Jean-Paul, PASCAL Nicolas), pour un montant total de 1 035,00 €.
- **CHARGE** l'Étude de Maître Maud FORESTIER de la rédaction de l'acte de vente.
- **AUTORISE** Monsieur Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir.
- **DIT** que les frais afférents à cette opération seront à la charge de la commune.
- **DIT** que les crédits nécessaires à l'acquisition de ces parcelles sont inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Fait à AVRIEUX les jour, mois, an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance
Jean-Claude BLONDON

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Blondon', is written over a horizontal line. The signature is enclosed within a larger, loopy scribble that extends to the left and right.

Le Maire,
Jean-Marc BUTTARD





N° 2025-D-027

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

Séance du 07 avril 2025

Le sept avril deux mille vingt-cinq, à 19h00

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 01 avril 2025.

Présents : Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Christian Sacchi - Cédric Guého - Fabienne Sacchi

Absents : Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)
Pascal Robin (procuration à Cédric Gueho)
Mellissa Guiguet (procuration à Jean-Marc Buttard)

Monsieur Jean-Claude Blondon a été désigné secrétaire de séance.

**NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 10**

PRESENTS : 7

VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

Adoption du nouveau règlement intérieur de la salle polyvalente et ajout de nouveaux tarifs pour la location (prix à la journée et prix aux associations extérieures)

M. le Maire rappelle au Conseil municipal le règlement intérieur de la salle polyvalente.

M. le Maire propose les changements suivants sur le règlement intérieur de la salle polyvalente d'Avrieux :

- La salle polyvalente est affectée à l'usage qui est décrit dans le présent règlement. Elle est réservée prioritairement aux activités organisées par les associations locales, les activités scolaires, les habitants de la commune et leurs descendants directs (propriétaires de leur résidence principale ou secondaire, locataire de leur résidence principale), en dernier lieu aux demandeurs extérieurs.

- Article 4 - Horaires.

Pour toute manifestation, l'arrêt de la musique aura lieu à 2h maximum et la fermeture de la salle à 3h maximum.

En cas de location pour le week-end, la salle est mise à disposition jusqu'à 22h30, le vendredi et le dimanche soir, la musique étant interdite.

Le samedi soir, l'arrêt de la musique aura lieu à 2h maximum et la fermeture de la salle devra avoir lieu à 3h.

Tout dépassement d'horaire entraînera une majoration du tarif de location de 50 €.

- III - SECURITE - HYGIENE - MAINTIEN DE L'ORDRE.

Il est formellement interdit :

De sortir les tables et les chaises à l'extérieur.

- Article 12 – Redevance.

La mise à disposition, hors activités habituelles des associations de la commune, se décline de la façon suivante :

	<u>Tarif été</u>	<u>Tarif hiver</u>
Prix général Habitants : Grande salle et cuisine	120 €	140€
Petite salle + cuisine	70 €	90€
Location journée grande salle	60 €	70 €
Location journée petite salle	35 €	45 €

Habitant : les habitants de la commune et leurs descendants directs (propriétaires de leur résidence principale ou secondaire, locataire de leur résidence principale).

Associations dont le siège est à Avrieux	(gratuité de la salle)
Associations extérieures : Grande salle	100
Petite salle	70

Week-end du vendredi 14 h au lundi 8 h.

Autres	Grande salle + cuisine	320 €	370€
	Petite salle + cuisine	120 €	170€
Grande salle (bal, loto...) pour 24 H.		100 €	120€

Location journée grande salle :	160 €	185 €
Location journée petite salle :	60 €	85 €

Période d'hiver : du 01/10 au 30/04

Les locations à la journée sont prévues du lundi au jeudi.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **DECIDE** d'adopter le nouveau règlement intérieur de la salle polyvalente d'Avrieux avec les changements ci-dessus.

Fait à AVRIEUX les jour, mois, an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance
Jean-Claude BLONDON



Le Maire,
Jean-Marc BUTTARD

